



Département des Hautes-Alpes – Arrondissement de Briançon · Canton de l'Argentière-la-Bessée

COMMUNE DE CHAMPCELLA

Ville – 05310 CHAMPCELLA

Téléphone: 04-92-20-93-75

Courriel: mairie-champcella@wanadoo.fr

ARRETE MUNICIPAL DU 14 juin 2018 – N°18-2018

Objet : Réglementation de la circulation à l'occasion de l'épreuve sportive « Embrun Man » du 15 août 2018

Le Maire de la Commune de Champcella,

- ✓ Vu la Loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions
- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212.2 et L2213
- ✓ Vu le Code de la Route et notamment ses articles R10.4, R44 et R225
- ✓ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié
- ✓ Vu la demande du pétitionnaire en date du 29 mai 2018,
- ✓ Considérant que pour permettre le bon déroulement de l'épreuve sportive « Embrun Man Triathlon » le 15 août 2018, il y a lieu de réglementer la circulation sur la route départementale n° 38, à l'intérieur de l'agglomération, du hameau de la Casse au hameau du Chambon, sur la commune de Champcella, dans le sens Champcella vers l'Argentière-la-Bessée.

ARRETE :

Article 1^{er} : Réglementation

Le samedi 15 août 2018 (Triathlon longue distance), la circulation de tous les véhicules sera interdite dans le sens contraire à la course de 11h00 à 16h00, sur la route départementale n° 38, à l'intérieur de l'agglomération, du hameau de la Casse au hameau du Chambon, sur la Commune de Champcella, dans le sens Champcella vers l'Argentière-la-Bessée.

Article 2 : Signalisation

Des barrières équipées de panneaux indiquant la réglementation seront installées par les organisateurs.

Article 4 : Information et Ampliation

Le présent arrêté, dont copie sera transmise à la Préfecture et au Conseil Général des Hautes-Alpes, sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage et notifié à la Gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée.

Fait à Champcella,
Le 14 juin 2018

Nomenclature ACTES

Le Maire, Michel CHEYLAN

